



AVIS D'ADDITIF N°1 DE L'APPEL D'OFFRES N° 02/2025
« ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION BANCAIRE INTÈGRE »

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), informe les sociétés intéressées par l'appel d'offres n° 02/2025 relatif à la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en production réelle d'un système d'information bancaire intégré ; dont l'avis a été publié sur le site de la banque le 11 Avril 2025 et sur les journaux La Presse et Chourouk les jours du 11, 13 et 15 Avril 2025, ainsi que sur le site de l'Observatoire National des Marchés Publics, que des modifications ont été apportées au niveau du cahier des charges.

Ces modifications sont les suivantes :

1- Au niveau du CCTP, page 52, Article 05 : Equipe intervenante, a. Qualification et expérience de l'équipe intervenante, i- Expert-comptable :

La suppression de la ligne suivante :

L'expert-comptable doit avoir au moins les qualifications suivantes :

| | |
|--|---------------------|
| Participation à un projet portant sur la réalisation et la mise en place d'un système d'information dans le secteur bancaire | une mission ou plus |
|--|---------------------|

Et son remplacement par :

L'expert-comptable doit avoir au moins les qualifications suivantes :

| | |
|---|---------------------|
| - Ayant fait un mandat de 3 ans minimum de commissariat aux comptes dans un établissement bancaire - Et/ou ayant fait une mission de mise en place d'un manuel comptable dans un établissement bancaire entant que maître d'œuvre. | une mission ou plus |
|---|---------------------|

2- Au niveau du CCTP, page 180, Exigences et formulaires de réponse du soumissionnaire, Equipe intervenante : Expert-Comptable.

La suppression de la ligne suivante :

| Critères | Valeur minimale exigée | Réponse du soumissionnaire |
|--|------------------------|----------------------------|
| Participation à un projet portant sur la réalisation et la mise en place d'un système d'information dans le secteur bancaire | | |

Et son remplacement par :

| Critères | Valeur minimale exigée | Réponse du soumissionnaire |
|---|------------------------|----------------------------|
| - Ayant fait un mandat de 3 ans minimum de commissariat aux comptes dans un établissement bancaire - Et/ou ayant fait une mission de mise en place d'un manuel comptable dans un établissement bancaire entant que maître d'œuvre. | | |

L'additif ainsi qu'une version amendée du cahier des charges seront transmis à l'ensemble des sociétés ayant retiré le cahier des charges.

La version amendée du cahier des charges sera également mise au bureau d'ordre de la BFPME, à la disposition des sociétés désirant participer.

Les autres dispositions citées dans l'avis de l'appel d'offres publié le 11 Avril 2025 restent inchangées.

La date limite de remise des offres reste inchangée et est fixée pour le **19 Mai 2025 à 16h30**.